

Mémoire dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

Mémoire remis au ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Par Groupe environnemental Uni-Vert de la Matanie

12 avril 2024

Le groupe environnemental Uni-Vert de la Matanie est un organisme sans but lucratif en environnement qui œuvre en sensibilisation, éducation, défense, protection et aménagements en environnement. L'organisme existe depuis 1989.

Dans le volet de protection et aménagements en environnement, l'organisme s'est impliqué activement dans la protection et stabilisation de berges le long du littoral de la MRC de la Matanie depuis 2001 et a également participé à la protection, l'aménagement et le nettoyage d'un important marais en eau douce situé le long de la rivière Matane.

Bien que le processus de consultation soit rapide, les préoccupations qu'amène le forestier en chef sont fondamentales et il faut se questionner maintenant afin de repartir sur de nouvelles bases.

Jugeant que les questions posées dans cette consultation sont plutôt orientées vers la continuation du modèle actuel où l'industrie forestière domine en vue de l'aider à se sortir des problèmes entre autre de l'adaptation aux changements climatique, nous avons préféré faire un mémoire plus large, moins dépendant de la direction sur laquelle, nous sentions que l'on voulait que l'on s'oriente, bien que nous en tenions compte.

Globalement pour nous et c'est l'essentiel de notre message, cela amène à voir maintenant qu'il faut revoir l'importance accordée à la récolte de la matière ligneuse versus les autres usages de la forêt. Les aires protégées doivent se réaliser par exemple sans se faire dire que l'industrie forestière est « accotée » et n'a plus de possibilité d'approvisionnement ailleurs, si une aire protégée réduit leur possibilité forestière. Dans cet exemple précis, l'utilisation des ressources de la forêt privée très présente au Bas-St-Laurent et en Gaspésie est à prioriser obligatoirement pour compenser une diminution souhaitée de ce qui est accordée en possibilité forestière dans la forêt publique. Cela est souhaité parce que, ce n'est plus un choix de toujours travailler à augmenter ou préserver la possibilité forestière publique en fonction de l'industrie forestière.

Pour favoriser la séquestration du carbone et s'adapter convenablement aux changements climatiques, il faut trouver des moyens de réduire la coupe d'arbres en forêt qui augmente les rejets de carbone dans l'atmosphère et des alternatives pour

compenser la perte de cette façon de faire habituelle. C'est dans cette direction que l'on doit s'en aller.

En effet, il faut voir à **réduire la demande en matière ligneuse**, trouver des produits de substitution adéquat pour l'environnement et mettre un budget adéquat pour la reconversion de travailleurs forestiers et d'une partie des usines, scieries existantes, car on ne peut dans une logique d'adaptation aux changements climatiques et dans une nouvelle répartition de l'espace forêt entre les utilisateurs, continuer de la façon actuelle. De la sylviculture de restauration pour les travailleurs de la forêt peut faire partie des solutions de transition dans ces actions comme toutes les diverses actions suivantes .

Minimalement, il faut favoriser une utilisation accrue de la biomasse, donc, une récupération des résidus forestiers et trouver de nouvelles façons d'utiliser la biomasse afin qu'elle puisse dans la mesure du possible suppléer à l'utilisation du bois coupé. Si le forestier est prêt à s'engager dans cette direction, il faudra un volet recherche et développement conséquent avec budgets appropriés pour supporter cette action de même que toutes les nouvelles façons d'agir et de vivre ensemble la forêt québécoise.

Il faut aller beaucoup plus vers l'acériculture, l'écotourisme. Des utilisations pertinentes de notre forêt qui peuvent générer des revenus importants et qui devraient être soutenu davantage par l'état.

Il faut protéger les forêts anciennes. Toutes les vieilles forêts au sud du St-Laurent (comme au Mont de l'Ouest). Ce n'est pas un caprice. Il y a là, une formidable biodiversité à préserver, une richesse pouvant aussi servir à la recherche. Et dans une aire intensive de production ligneuse (AIPL), pas de coupes de vielles forêts, si il s'y en retrouve. Une forêt ancienne est, elle aussi une réserve importante de carbone à conserver. Il faut cesser aussi les coupes en altitudes dommageables pour l'environnement, le paysage et peu rentables.

La possibilité forestière doit tenir compte de la biodiversité et d'autant des espèces en péril. Ce n'est pas ainsi, au caribou, de s'adapter aux allocations forestières émises dans ou près de son territoire.

Des évènements malheureux de coupes non autorisées, de non-respect des normes surviennent. Nous demandons des budgets pour plus de suivis et d'inspection du ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC). Idem pour le ministère des ressources naturelles et des forêts (MRNF). Si de nouvelles

orientations loin du status-quo actuel sont mises en branle, il faudra qu'elles soient respectées.

Des forêts boréales au sud sont coupées juste avant qu'elles ne tombent en un certain statut de protection (secteurs du Mont Hélène, du mont Jimmy Russell). Ne pourrait-on par les instances gouvernementales appropriées prévoir à l'avance, avant le statut de protection qu'il n'y ait pas de coupes forestières dans les années précédant l'officialisation du statut de protection.

Un observatoire indépendant du gouvernement sur la forêt relevant du vérificateur général serait aussi pertinent et pourrait recenser les manquements comme mentionné au paragraphe précédent. Cet observatoire serait une source de documentation importante pour les utilisateurs de la forêt et permettre de s'orienter vers des décisions éclairées.

Les tables intégrées de gestion intégrées des ressources et du territoire (GIRT) doivent continuer incluant cependant l'aménagement et protection du territoire et non seulement être relié à l'exploitation de la forêt sinon il faudra créer une instance de consultation régionale agrée par les citoyens et les utilisateurs de la forêt.

Préconiser une mise en œuvre régionale adaptée aux économies locales doit être appliquée. Si une instance de consultation régionale était mise en place, elle pourrait chapeauter la démarche si la table GIRT ne le fait pas. L'économie circulaire doit en être une préoccupation importante pour par exemple, pour parler de l'industrie forestière que le bois coupé ici ne soit pas transféré ailleurs et nous revienne sous une autre forme alors que le tout aurait pû être traité en région. Une mise en œuvre régionale pourrait aussi permettre de remettre à jour des projets de fermes forestières qui seraient une des solutions pour un aménagement durable à échelle régionale.

Pour la coupe de bois, privilégier les aires d'intensification de la production ligneuse, (AIPL) est une alternative à appliquer fortement mais aucun recul au niveau de l'impact sur le paysage ne devrait avoir lieu et il faut respecter la norme FSC dans ces opérations forestières.

Si nous faisons cela, que nous appliquons les éléments précédemment mentionnés, c'est dans le but de préserver le plus possible la forêt existante afin qu'elle joue son rôle actif dans l'adaptabilité et aussi le combat contre les changements climatiques.

Nous croyons qu'il faut réduire nos besoins en arbres coupés (matière ligneuse) et trouver des matières de substitution (non dommageable en rejet de carbone dans

l'atmosphère) pour ne pas justifier l'utilisation en construction et ailleurs de trop de bois sous prétexte que le carbone y est séquestré. Éventuellement, le carbone séquestré sera tout de même libéré dans l'atmosphère. Vaut mieux un arbre qui continue à croître et contribue à assainir l'atmosphère, atténue maintenant les changements climatiques, contribue à la biodiversité, au récréotourisme, à d'autres utilisations et qu'il soit remplacé par une matière de substitution non dommageable pour l'environnement plutôt qu'un arbre qui soit coupé pour finir souvent en 2 par 4 sans plus-value.

Du budget conséquent devrait être consacré à de la recherche sur cette problématique et aux matières et matériaux de substitution utiles et acceptables environnementalement.

La forêt vivante pourra continuer à jouer un rôle essentiel et nécessaire maintenant dans l'adaptation aux changements climatiques.

Il s'agit de diminuer la possibilité forestière effective pour l'orienter ailleurs à bon escient vers les autres utilisateurs de la forêt en accompagnant l'industrie forestière dans cette mutation à laquelle, tous les régimes précédents ne l'ont malheureusement guère préparé.

Parmi les autres points, le MRNF doit amorcer un processus de réconciliation sincère avec les Nations autochtones, menant à des ententes de gestion territoriale et de gestion des ressources et du territoire où cela est approprié. Ramener la paix sociale en forêt, par un processus de réconciliation sincère avec les Premiers peuples et par un meilleur processus de prise en compte des aspirations des parties prenantes.

Il faut maintenir l'approche d'aménagement écosystémique.

En attendant la décroissance de la coupe forestière, le Zonage forestier en concertation avec le milieu incluant les peuples autochtones est une bonne avenue : donc, mécanisme de concertation.

Il faut assurer la conservation de la biodiversité forestière, par un aménagement basé sur la gestion écologique des forêts;

,Continuer certes d'être une source de richesse pour les communautés forestières, par une modernisation et une diversification des activités économiques mais aussi par une **transition nécessaire**, qui visera à **ne plus saturer la possibilité forestière** qui sera à réévaluer à la baisse pour sa disponibilité à l'industrie forestière.

Les utilisateurs de la forêt publique ne sont pas seulement les forestiers, c'est pourquoi,
il faut que les autres, puissent avoir leurs préoccupations et besoins à être respectés
aussi. Aires protégées, écotourisme, connectivité des territoires, villégiateurs et bien sûr
faune et flore. Les simples citoyens même si peu utilisateurs avérés de la forêt ont leur
mot à dire aussi.

La forêt du Québec nous appelle et nous appartient à tous. Que de nouvelles orientations nécessaires auxquelles nous auront contribués en fassent un joyau pour les générations à venir.

Rédacteur du mémoire pour le Groupe environnemental Uni-Vert de la Matanie :

Guy Ahier